



## Point d'information – Mars 2025

### Réseau de transit des eaux usées

L'entreprise titulaire du marché est le groupement d'entreprise SARL TRUCHET / SAS TP MANNO  
Le démarrage de la phase de préparation des travaux est prévu le 10 mars 2025, les travaux commenceront 15 jours après pour une durée initiale de 4 mois et 2 semaines.

Durant l'intégralité de l'intervention de l'entreprise le sentier du Tilleret sera interdit à la circulation. Cette interdiction s'entend pour tous véhicules (motorisés ou non) ainsi que pour les piétons. Un arrêté de circulation sera pris dans ce sens par la mairie.

Quelques rappels sur ce chantier.

Le réseau de transit de nos eaux usées sera raccordé au réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint Jean de Maurienne en amont du pont du Tilleret. La société Mesur'Alpes est en charge de l'établissement des conventions de passage avec les différents propriétaires de parcelles concernés par la conduite.

Le coût des travaux se monte à 338 922,50 € HT

Plan de financement :

Dépenses				Recettes		
Détail des opérations	Montant HT	Montant TTC	Date de paiement	Organisme	Montant	Date de versement
Maîtrise d'œuvre	16 946.13 €	20 335.35 €		Agence de l'eau	111 935.00 €	
Travaux	338 922.50 €	406 707.00 €		Etat (DETR)	75 532.00 €	
ONF	17 250.00 €	20 700.00 €				
Mesur'Alpes	4 543.00 €	5 451.60 €				
Annonces Dauphiné	587.84 €	705.41 €	2024			
Sondages	1 075.00 €	1 290.00 €	2024			
				TOTAL PARTICIPATIONS	187 467.00 €	
Total		455 189.36 €		FCTVA	67 595.62 €	
				Part communale	200 126.74 €	
Montant prévisionnel	379 324.47 €	455 189.36 €		Emprunt	185 000.00 €	

### Travaux RD 80

M. CHEVALLIER responsable entretien - exploitation des routes nous apporte quelques éclairages concernant l'abattage des arbres situés en bordure de la route départementale 80 (RD80), dans le secteur des lacets.

#### « Justification de l'abattage :

Dans la continuité des travaux réalisés (drainage et reprise épingles) l'an dernier, la Maison technique a sollicité des crédits importants pour pouvoir finaliser cette année la réfection de la chaussée sur la RD80. Toutefois, ce secteur routier est concerné par la présence d'arbres de taille importante risquant de déstabiliser les talus et la chaussée en cas de fortes intempéries (neige lourde, vent...) et présentent potentiellement un risque pour les usagers. Au regard de ce diagnostic, il est nécessaire de procéder à la coupe des arbres de taille importante situés à proximité immédiate de la chaussée (tête de talus amont ou aval), avant les travaux de réfection de la chaussée programmés avant l'été 2025. En effet, l'abattage d'arbres après les travaux de réfection de la chaussée risquerait de détériorer le nouveau revêtement.

### **Limite du Domaine public routier :**

Comme vous avez pu le constater, nous avons identifié un certain nombre d'arbres à abattre sur l'ensemble du tracé des lacets. Cette portion de route concerne les deux communes de Villargondran et Albiez-le-Jeune, la limite administrative se situant au PR 9+101.

L'article R.116-2 du Code de la voirie routière mentionne que le fait de planter ou de laisser croître des arbres à moins de 2 mètres de la limite du Domaine Public routier, sans autorisation, constitue une contravention de voirie routière, passible d'une amende. Concrètement, les propriétaires sont dans l'obligation de procéder à la coupe de toute végétation sur une bande de 2 mètres à partir de la limite du Domaine Public.

La limite du Domaine Public routier, pouvant être matérialisée lors d'une procédure « d'alignement », est déterminée à partir du bord de l'ouvrage public, qui comprend la chaussée, mais aussi les talus amonts et aval, les accotements et les murs de soutènement. Les riverains de la RD80, s'ils souhaitent connaître ces limites, peuvent solliciter à cet effet au travers une « demande d'alignement ».

### **Proposition de d'accompagnement au bon déroulement des travaux :**

Bien conscient de l'importance du bois et sa valorisation pour les propriétaires forestiers, nous souhaitons que les propriétaires des parcelles attenantes au Domaine Public routier Départemental, puissent couper, valoriser et évacuer ces arbres dans un délai court.

Toutefois au regard de l'inventaire dressé sur le terrain et à l'impossibilité parfois de retrouver les propriétaires, nombres de ces arbres ne seront probablement pas coupés par les propriétaires privés. Nous devons faire appel à un prestataire pour réaliser l'abattage des arbres dangereux restants.

### **Planning proposé :**

Une réunion publique d'information se tiendra le mercredi 12 mars 2025 à 17h à la salle communale. Nous proposerons des fermetures de la route sur des durées définies afin que les propriétaires privés puissent procéder à la coupe des arbres, idéalement fin mars-début avril.

Puis pour la coupe des arbres restants, procéder à la fermeture de la route une nouvelle fois fin avril ou au mois de mai.

Enfin, les travaux d'enrobés pourraient se tenir courant du mois de juin. Nous pourrions vous confirmer ces différentes phases prochainement. »

Ce courrier a été reçu en mairie en date du 19 février 2025

Lors du conseil municipal du 24 février 2025 M. Michel BRUNET a émis une réserve quant au bien-fondé de l'abattage des arbres. Il pense que ceux-ci stabilisent les accotements par leurs racines et absorbent de grandes quantités d'eau. Il se questionne aussi sur les motivations réelles de cette démarche.

### **Réhabilitation du presbytère**

Après un premier appel d'offres déclaré « sans suite » pour un coût trop élevé des travaux, nous avons retravaillé en collaboration avec le cabinet d'architecture REMS afin de rester dans la limite de 500 000€ comme il était convenu au départ du projet.

Les principales modifications portent sur l'aménagement de l'étage (nous avons déjà renoncé à l'aménagement des combles). En effet celui-ci sera livré brut, sous forme d'un plateau que nous

aménagerons par la suite. L'idée étant de faire appel à des bénévoles en chantiers participatifs. Une partie des travaux sera aussi réalisée en régie.

Les plans définitifs sont téléchargeables sur le site de la mairie onglet : « documents à consulter » - « presbytère »

Le second appel d'offres a eu lieu courant décembre, le 18 février l'analyse des offres a permis de sélectionner 7 entreprises pour 11 lots de travaux. Ces entreprises choisies par l'équipe de maîtrise d'ouvrage, la 3CMA et la mairie ont été validées en conseil municipal le 24 février 2025

Ci-après le détail des entreprises sélectionnées :

Lot n° 1	VRD (voirie et réseau divers)	MANNO TP	4 377,50
Lot n° 2	Gros œuvres	MANNO TP	96 822,60
Lot n° 3	Isolation extérieur	AVENIR ET BATI	87 097,00
Lot n° 4	Isolation intérieure	AVENIR ET BATI	25 589,00
Lot n° 6	Menuiseries extérieures	MONTJOVET	48 290,00
Lot n° 7	Menuiseries intérieures	MONTJOVET	7 962,50
Lot n° 8	Plâtrerie peinture	HABITAT CONCEPT MAURIENNE	33 169,00
Lot n° 9	Carrelage	CRC	24 720,47
Lot n° 10	Electricité	GERMAIN ELECTRICITE	26 396,00
Lot n° 11	Plomberie (chauffage / sanitaires)	BUFFARD	83 618,42

Seul le lot 5 charpente, estimé à 44 400€ HT, est resté infructueux à ce jour. Il donnera lieu à un marché de gré à gré.

Au final, le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Détail des opérations	Montant HT	Montant TTC	Date de paiement	Organisme	Montant	Date de versement
CAUE	1 250.00 €	1 250.00 €	2023	Département (FDEC) (arrêté)	34 507.00 €	
ARLIANE (diag amiante)	2 000.00 €	2 400.00 €	2023	Région (arrêté)	95 000.00 €	
HYDROGEOTECHNIQUE	2 080.00 €	2 496.00 €	2023	Etat (DSIL) (arrêté)	107 017.89 €	
AGATE	3 165.38 €	3 165.38 €	2024/2025	ANCT (arrêté)	50 000.00 €	1/2 mai 24
APAVE (contrôle technique)	5 200.00 €	6 240.00 €	2024/2025			
Bois (abattage)	2 150.75 €	2 580.90 €	déc-24	Etat (DETR instruct° en cours)	26 180.00 €	
Bois (sciage)	17 000.00 €	20 400.00 €		FAST (instruction en cours)	26 180.00 €	
ASCOTE (mission SPS)	1 900.00 €	2 280.00 €		Fonds vert (instruct° en cour	26 180.00 €	
Maîtrise d'œuvre	45 832.14 €	54 998.56 €	2023/2025			
Lot 1 : VRD	4 377.50 €	5 253.00 €		SDES CEE (estimation)	110 000.00 €	
Lot 2 : gros œuvre	96 822.60 €	116 187.12 €				
Lot 3 : isolation extérieure	87 097.00 €	104 516.40 €		TOTAL PARTICIPATIONS	475 064.89 €	
Lot 4 : isolation intérieure	25 589.50 €	30 707.40 €				
Lot 5 : charpente (estimation)	44 400.00 €	53 280.00 €		FCTVA	99 689.43 €	
Lot 6 : menuiseries extérieures	48 290.00 €	57 948.00 €		Reste à charge commune	130 970.37 €	
Lot 7 : menuiseries intérieures	7 962.50 €	9 555.00 €		Emprunt	100 000.00 €	
Lot 8 : plâtrerie - peinture	33 169.55 €	39 803.46 €				
Lot 9 : carrelage	24 720.47 €	29 664.56 €				
Lot 10 : électricité	26 396.00 €	31 675.20 €				
Lot 11: chauffage - sanitaire	83 618.42 €	100 342.10 €				
Annonces Dauphiné	818.00 €	981.60 €	2024/2025			
Tvx en régie (isolation combles)	30 000.00 €	30 000.00 €				
Montant prévisionnel	593 839.81 €	705 724.69 €				